

# SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2013

~~~~~

**Date de convocation : 9 septembre 2013**

L'an deux mille treize, le neuf septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Sont présents tous les conseillers en exercice.

Secrétaire de séance : Denis GALLAND

La lecture du compte-rendu de la dernière séance est approuvée à l'unanimité.

## **1/ Modification des statuts de la CCVE concernant la compétence tourisme**

Les nouveaux statuts permettraient de pouvoir faire la promotion des autres communes au syndicat d'initiative de Nyons. Un exemple avec Venterol serait le référencement des gîtes. Adopté à l'unanimité.

## **2/ Modification des statuts du SDED (Syndicat d'Énergie et d'Électrification de la Drôme)**

Auparavant il y avait de nombreux petits syndicats locaux. M. Le Sous-Préfet a acté leur dissolution. La représentativité n'est donc plus assurée par ces anciens syndicats. Il faut procéder à l'élection de délégués. Venterol fait partie du collège D des communes de moins de 2000 habitants. L'unité territoriale est celle de Nyons. Christian Roux et Dominique Jouve seront les votants de Venterol pour cette élection de délégués.

## **3/ Prix du terrain Marcellin/ AEFA**

L'AEFA étant générateur d'emplois et fortement ancré dans le domaine social, la commune souhaite garder cette entité sur la commune. Le prix proposé est donc inférieur aux autres lots. Une bande de terrain est réservée par la commune pour les voies et réseaux. Suivant les conclusions de la commission qui s'est réunie la semaine dernière, Mme le Maire propose le prix de 40 €/m<sup>2</sup>. Unanimité moins un nul et un contre. Mandat est donc donné à Mme le Maire à ce prix pour la réunion de cette fin de semaine avec DAH.

## **4/ Montant des participations aux ateliers périscolaires**

Il est demandé à combien revient le coût de cette réforme pour la commune. La commune ne répercute pas l'intégralité de la charge aux parents utilisant le service, en effet le personnel de la mairie fait des heures supplémentaires et la plupart des intervenants sont rémunérés. Il faut souligner que quelques parents se sont proposés pour des animations gratuites.

### **▪ Temps de travail du personnel communal :**

Claudie : elle effectuera 3 heures de plus par semaine soit 144 heures par an, principalement à cause du mercredi matin ce qui fait 1476 heures par an à effectuer.

Christine : elle effectuera 4.30 heures de plus par semaine (1h30 le mercredi et 0h45 les autres jours) soit 976 heures par an à effectuer.

Sylvie: elle effectuera 3 heures de plus par semaine (Nettoyage du mercredi, nettoyage des autres jours en remplacement de Claudine occupée aux animations).

La charge de travail est donc augmentée d'environ 10 heures par semaine.

A cela il faut rajouter le coût de certains intervenants de l'ordre de 30€ la séance d'une heure.

- Tarifs :

Mme le Maire propose les tarifs suivants (tickets à la vente en mairie) :

→ 0.40 € la séance si coef  $\leq$  800

→ 0.50 € la séance si coef  $>$  800

Décision adoptée à l'unanimité.

Il est souligné le gros travail que cela a représenté pour Mme le Maire. La réforme semble assez bien perçue par les usagers. Quant aux nombreuses communes qui n'ont pas franchi le pas, elles regardent avec vif intérêt la mise en place de la réforme.

## 5/ Eau

- Avenants aux marchés :

L'automatisation des réseaux va permettre d'optimiser le niveau des 2 réservoirs (St-Jean, Château-Râtier) avec les sources potentielles (Sauve, Nyons, Grioux).

Il semble très intéressant de compléter ce dispositif avec un service de télémétrie incluant télémessure et télésurveillance tout en y rajoutant de la sectorisation afin d'optimiser l'efficacité concernant le temps passé à la surveillance et à la recherche de fuites, permettant ainsi un gain de réactivité non négligeable en été.

La différence entre les moins et les plus-values fait apparaître un surcoût d'environ 4000 €.

Mme le Maire propose également un avenant pour la télémétrie de la station de relevage des Estangs pour un surcoût de 2 718 €.

Ces avenants restent contenus financièrement dans l'enveloppe budgétée et bénéficient par là-même d'une subvention supérieure à 80%.

Unanimité pour ces 2 avenants.

- Information réfection du village phase 1 :

Grâce au soutien efficace des services du Département la commune a obtenu 55% du département sur la base de 476 000€.

L'Agence de l'eau pour sa part participe à 50% sur les lignes qui la concernent. Les derniers chiffres font apparaître une aide de presque 70% sur la partie réseau et ce sans l'aide de l'Etat.

Les travaux concernés par le budget général ne sont pas subventionnés à ce jour. L'ancien Sous-Préfet avait promis une attention toute particulière à ce dossier pour 2014.

Mme le Maire va prendre rendez-vous très prochainement avec le nouveau Sous-Préfet afin de défendre une nouvelle fois ce dossier particulièrement important pour la commune.

## **6/ Décisions modificatives**

Il s'agit de basculement d'une ligne de crédit à une autre :

Personnel : 60€

Remboursement emprunt: 1 100 €

et 15 258 € d'imputations plus précises demandées par Mme MAURIN, Percepteur.

## **7/ Dossiers en cours**

- Mme le Maire, suivant ainsi les directives de l'État propose de réduire l'éclairage public (églises, olivier mairie) de 1h à 7h du matin. Il en serait de même pour l'éclairage de la montée de Novézan. Une dérogation est prévue pendant les fêtes de fin d'année.
- FDAC programme 2014 : il se fera en quasi-totalité sur le programme de réfection devant la mairie (réseau d'eau, scarification, gaine fibre, pluviales, enrobé, bosse de ralentissement)

## **8/ Divers**

- Réunion de mise en séparatif des réseaux le 27/09
- Le Pays « Une autre Provence » peut mobiliser des aides régionales par l'intermédiaire de la CCVE
- Association des Maires de la Drôme : formation prévention incendie de forêt
- Cantine : ergonomie à revoir ; 2ème chariot, robinet douche, siphon, ...
- Les travaux de réfection de l'église de Venterol vont bientôt débiter
- « Drôme à vélo » remercie chaleureusement les accueillants de la commune qui ont permis la belle réussite de cette manifestation annuelle.
- Questions diverses concernant la végétation sur le bord des routes de la commune : taillage des arbres de la Route de la Gare pour permettre le passage des engins de gros gabarit, quelques tilleuls coupés à reprendre, un cyprès devant un particulier, une haie d'un particulier envahissant la route.

La séance est levée à 22H00.

Le prochain conseil est programmé le lundi 21 octobre à 20h30.